

P1

## Maintien et gestion extensive des prairies permanentes de marais



**OCLT :** Maintenir et améliorer les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour l'avifaune

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire

**ODD :** Préserver, restaurer et gérer le complexe prairial

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et des fonctionnalités des prairies humides pour l'avifaune

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire

### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats attendus</b>	- à court terme : renouvellement des surfaces MAE-T existantes lors de la prochaine programmation 2014-2020 et développement des superficies sous contrat - à moyen terme : maintien des activités d'élevage extensif, garantes du maintien des prairies de marais.
<b>HIC visés</b>	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3), Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles (1310-4)
<b>EIC visées</b>	Chauves-souris (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale), Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Loutre d'Europe, <b>Vison d'Europe*</b> Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Cigogne blanche, Circaète Jean-le-Blanc, Grue cendrée, Hibou des marais, Milan noir, Phragmite aquatique, Pie-grièche écorcheur, Pluvier doré, Spatule blanche
<b>Territoires</b>	Prairies
<b>Surface</b>	8023 ha
<b>Actions liées</b>	P2, O1, O2

### PLANIFICATION

#### Etat actuel des connaissances :

- 2011 : localisation des mesures agri-environnementales territorialisées en 2007, 2008 et 2009

#### Prévisionnel :

2013	2014	2015	2016	2017	2018

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les prairies de marais constituent le support de nombreux habitats d'intérêt communautaire et notamment des « prairies subhalophiles thermo-atlantiques » qui elles-mêmes hébergent un certain nombre d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale. L'état de conservation de cet habitat est étroitement dépendant du type d'activité agricole pratiquée (pâturage, fauche).

Le Marais de Brouage a été l'un des premiers territoires de Charente-Maritime à bénéficier d'une OGAF-environnement (OGAF : Opération Groupée d'Aménagement Foncier). Mise en place à l'échelle du canton de Marennes, ce premier dispositif a démarré dès 1992. La couverture de l'ensemble du marais n'a été possible qu'à partir de 1995, début de l'OLAE de Saint-Agnant. Les marais de l'île d'Oléron ont rejoint les MAE à partir de 2000, à l'occasion de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Par la suite, l'ensemble des marais ont vu se succéder différents dispositifs : Engagements agri-environnementaux (EAE), Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

En prenant en compte tous les dispositifs passés, la surface en prairie contractualisée depuis 1992 est évaluée à 6 150 ha.

A titre indicatif, pour les années 2007, 2008 et 2009, des mesures agri-environnementales territorialisées ont été souscrites sur plus de 4000 hectares pour un montant total de plus de 972 000€ (voir tableau ci-après).

Intitulé	Code de l'action	Rémunération (€/ha/an)	Surface souscrite en 2007, 2008 et 2009 (ha)	%
Maintien des Prairies Humides	PC_MACH_HE1	150	511.12	12
Maintien des Prairies Humides à forte valeur biologique - gestion mixte pâturage et fauche	PC_MACH_HE2	226	3 137.21	74
Maintien des Prairies Humides à forte valeur biologique - gestion à dominante fauche	PC_MACH_HE3	302	617.98	14
	<b>TOTAL MAE-T</b>	<b>972307, 4</b>	<b>4 266,31</b>	<b>100</b>

Les cahiers des charges de ces différentes MAE sont donnés en annexe du présent DOCOB à titre informatif.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

Cette action vise à favoriser le maintien de l'activité d'élevage en soutenant les pratiques raisonnées afin de maintenir les habitats prairiaux et les espèces d'intérêt communautaire présentes.

Il s'agit de proposer une gestion optimale de ce milieu en termes de biodiversité. Cependant, la diversité du territoire est liée à l'hétérogénéité des pratiques. Aussi **la gestion optimale proposée n'a pas vocation à s'appliquer sur l'ensemble du marais ni à devenir la règle de gestion des prairies.**

#### Préconisations pour une gestion optimale favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- Maintenir la parcelle en état de prairie permanente, par fauche et/ou pâturage
- **Ne pas pâturer ni faucher du 15 décembre au 15 mars** afin d'éviter un surpiétinement et de préserver les espèces sensibles au pâturage précoce.
- Appliquer un **taux de chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an** afin de limiter le piétinement, le surpâturage et l'enrichissement trop important du milieu. Le chargement instantané pourra être modulé en fonction des enjeux de la parcelle. Ainsi il est conseillé, d'avril à juillet, de limiter le **chargement instantané (<1,5 UGB/ha)** pour préserver d'un trop fort dérangement les couvées des espèces d'oiseaux nichant au sol. Cependant des charges instantanées fortes en fin de printemps peuvent être favorables à l'habitat « Pelouses rases à pelouses annuelles subhalophiles » (1310-4).
- **Pratiquer une fauche retardée du 20 mai au 15 juin** afin de permettre la réalisation complète du cycle biologique des espèces végétales et de limiter le dérangement et le piétinement des nichées d'oiseaux.
- **Adapter les pratiques de fauche afin de permettre la fuite et le refuge des espèces**
  - o Commencer la récolte si possible dans le centre de la parcelle après avoir détourné. Les animaux s'enfuient au lieu de rester prisonnier dans la parcelle.
  - o limiter la vitesse du tracteur (< 12 km/h). Pour la première et les 4 dernières lamées, limiter la vitesse à 5 km/h ;
  - o limiter le plus possible les récoltes de nuit car les animaux n'ont pas de repères pour fuir.
  - o faucher les parcelles morceau par morceau, ne pas faucher les bords de champs (bandes refuges)
- **Pas d'utilisation de phytosanitaires** qui ont des impacts majeurs sur la qualité de l'eau et des sols ainsi que sur la biodiversité

- **Pas de fertilisation minérale et organique** : l'absence totale de fertilisation maintient les conditions trophiques du sol à un niveau faible et favorise la diversité floristique. Elle contribue aussi à la préservation de la qualité de l'eau.
- **Utiliser de manière raisonnée des molécules vétérinaires compatibles avec la préservation de la biodiversité.** Bien qu'aucun produit ne soit vraiment dépourvu d'incidences sur le développement des insectes liés aux excréments, les produits à large spectre d'action, et notamment ceux de la famille des avermectines, sont particulièrement déconseillés. Dans cette famille, certains sont moins toxiques, comme la Moxidectine, mais son utilisation doit rester limitée.  
Par ailleurs, certains principes de traitement peuvent permettre de limiter l'impact de ces molécules sur le milieu et les espèces :
  - o effectuer les traitements en période hivernale, lorsque l'activité des insectes est ralentie
  - o ne traiter que les animaux fortement parasités (un faible parasitage permet une auto-immunisation)
  - o isoler les animaux les plus atteints avant qu'ils ne propagent leurs parasites à l'ensemble du troupeau ;
  - o confiner les animaux quelques jours après le traitement, soit en stabulation, soit dans des parcelles à faible valeur environnementale (éviter les prairies permanentes ou naturelles) ;
  - o alterner l'usage de ces produits pour éviter l'apparition de résistances
- **Maintien et entretien des points d'eau (en marais salé)** : en marais salé, les seules mares d'eau douce consistent en des mares temporaires utilisées comme abreuvoirs pour le bétail. Elles sont alimentées naturellement par les eaux pluviales hivernales. En fonction de l'entretien, elles peuvent se maintenir en eau pendant la période estivale. Ces mares peuvent jouer un rôle important dans le cycle biologique de certaines espèces notamment des amphibiens.
- **Pas de modification du fonctionnement hydrologique** de la parcelle ni de sa topographie afin de maintenir son caractère humide et sa diversité d'habitats.
- **Entretien des fossés selon la technique « vieux fonds, vieux bords »**
- **Conserver, exploiter et entretenir selon les usages locaux les éléments ponctuels ou linéaires** constituant des micro-habitats (points d'eau, jâs, baisses, mares, fossés, roselière, haies, arbres isolés)

Ces modes de gestion favorables devront être traduits en cahiers des charges de gestion contractuelle déclinables en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...). Ces cahiers des charges seront à intégrer dans les outils contractuels et financiers disponibles (mesures agri-environnementales, contrats et charte Natura 2000). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques du dispositif.

Afin de suivre l'évolution des dispositifs de contractualisation, le tableau ci-dessous constitue une aide à la décision de référence pour ces outils. La colonne « base » correspond aux niveaux d'engagements n'occasionnant pas de dépenses, ou déjà obligatoires par ailleurs (réglementaires : loi sur l'eau...). Ils peuvent être repris par exemple dans une charte. Au delà, les engagements génèrent un coût, qui pourra donc être pris en charge par l'outil contractuel.

Le cahier des charges de gestion devra obligatoirement comporter des engagements concernant chacun des points en orange. Les lignes en vert sont optionnelles : elles peuvent figurer ou non dans le cahier des charges selon la nature de la parcelle...

## Gestion optimale visant à la conservation et l'entretien des prairies : tableau-guide

	Engagements non rémunérés	Engagements rémunérables	Contrats existants
	base	Enjeux biodiversité	
<b>Conserver la prairie permanente</b> sans la modifier : ne pas labourer, ne pas niveler, ne pas drainer, conserver les zones basses	maintien	Conserver les zones basses inondables de la parcelle (durée selon expertises)	X (préconisations non rémunérées actuellement)
<b>Période de pâturage</b>		Pas de pâturage du 15 décembre au 15 mars	X
<b>Chargement de pâturage</b>		chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an <i>Plusieurs options : chargement instantané (1,5 UGB/ha) ou pâturage tournant</i>	X (pour le chargement annuel)
<b>Pratiquer une fauche</b> permettant la fuite de la faune vers d'autres parcelles		fauche par bandes ou centrifuge (départ du centre de la bosse)	
<b>Retard de fauche</b>	10 mai	Du 20 mai au 15 juin si maintien de bandes refuges pour la fuite de la faune (largeur selon expertises)	X
Enregistrement des pratiques	cahier d'enregistrement des pratiques et interventions (date, nature, matériel)		X
<b>Traitements phytosanitaires</b>		zéro	X
<b>Fertilisation minérale</b>		zéro	X
<b>Ne pas perturber l'écoulement naturel des eaux</b>	maintien du fonctionnement naturel		
Points d'eau, mare, jâs		Maintien des zones en eau	
Fossés (y compris la végétation rivulaire)	maintien, entretien obligatoire du réseau tertiaire	entretien "vieux fond, vieux bords" ; produits de curage régaliés ; pas de comblement de dépression	X (préconisations non rémunérées actuellement)
Haies, bosquets intra-parcellaires, arbres isolés	maintien	entretien des haies et/ou renforcement si dégradées	X (préconisations non rémunérées actuellement)
Utiliser de manière raisonnée des molécules vétérinaires compatibles avec la préservation de la biodiversité		Traitement en période hivernale ; sur des animaux fortement parasités ; isolement des animaux traités	
Réalisation d'un diagnostic biologique		si besoin	

Plusieurs niveaux de mesures agri-environnementales pourront être proposés en fonction des enjeux environnementaux.

## 2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur est tenue d'être respectée notamment la Loi sur l'eau.

Rq : l'enjeu démostriction sera à considérer sur les prairies basses inondables ainsi que sur les « baisses » isolées du réseau hydraulique.

### OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-environnementales (dispositif actuel jusqu'en 2013), maîtrise foncière, ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs.

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Agriculteurs, Chambre d'Agriculture

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

Chambre d'Agriculture, Associations de protection de l'environnement, DDTM

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

#### Budget prévisionnel :

Hypothèse de travail : gain de 10% de surface contractualisée (422ha) suite aux actions d'animations

Rémunération moyenne : 226€/ha soit un budget prévisionnel de 95 372€

Pour une surface contractualisée totale de 4 688 ha, le budget s'élève à 1 059 488€/an

**Soit pour 5 ans, un montant total de 1 059 488 €.**

**Financeurs potentiels :** Etat (fonds de financement des contrats agri-environnementaux), Europe

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

#### Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de contrats agri-environnementaux signés
- Surface contractualisée dans les différents niveaux
- Répartition géographique des contrats agri-environnementaux

#### Indicateurs de performance :

- Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)
- Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)
- Évolution de la surface en prairies sur le site
- Evolution de la répartition géographique des contrats agri-environnementaux
- Evolution des pratiques de fauche : pratique effective de la fauche « de fuite »
- Evolution du budget consacré à la restauration / entretien
- Evolution de l'occupation du sol et des habitats naturels
- Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel
- Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (la mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces ?)